
Présentation de la FCEI

Antoine Gosselin, économiste

R-4257-2024

1. Optimisation des coûts du plan d'approvisionnement

- La FCEI recommande que les explications sur l'évolution des outils d'approvisionnement au rapport annuel incluent dorénavant une justification du niveau de la substitution du transport annuel par du service de pointe au 0/12 ou l'absence d'une telle substitution, le cas échéant.
 - Impact sur les coûts d'approvisionnement peut être important.
 - Intérêt de la DaQ peuvent diverger de ceux de l'activité non réglementée.
 - Plus efficace que d'intervenir dans chaque rapport annuel.

2. Caractéristiques des contrats de fourniture de GSR

Plafond volumétrique

- La FCEI n'est pas opposée à l'accélération de la croissance du seuil volumétrique proposée par Énergir.
- Toutefois, la FCEI estime que le plafond volumétrique proposé vers la fin de la période est trop élevé. **Elle recommande de le limiter à 600 Mm³/an.**
- 1) Présente un risque financier inutile.
 - ❑ Potentiel de volumes livrés supérieurs aux besoins de manière récurrente si l'exigence réglementaire demeure à 10%.
 - ❑ Possibilité de livraisons supérieures aux QCA.
 - ❑ Potentiel de livraisons en achat direct.
- 2) N'est pas requis à court et moyen terme pour aller de l'avant avec les approvisionnements québécois.
 - ❑ Processus d'appel d'offres requiert un délai de 24 mois. Plus requis avant 2028.
 - ❑ 185 Mm³ entre le niveau actuel des approvisionnements et le plafond proposé par la FCEI.
 - ❑ 414 Mm³ contractés actuellement dont 90 Mm³ en territoire pour 2030-2031.

2. Caractéristiques des contrats de fourniture de GSR

Caractéristique de prix

- Énergir propose d'indexer les caractéristiques de prix en fonction de l'inflation réelle plutôt que de l'inflation projetée avec effet rétroactif.
- La FCEI ne s'oppose pas à l'utilisation prospective de l'inflation réelle, mais **recommande de ne pas l'appliquer de manière rétroactive.**
- Énergir évalue que le niveau actuel des caractéristiques de prix permet de compléter la totalité des approvisionnements jusqu'en 2030-2031 sur la base du coût moyen (Voir tableau 19, B-0033, p .45).
 - Le coût moyen des contrats signés est la mesure la plus appropriée parce qu'elle reflète mieux ce qu'Énergir paie réellement.
 - « De plus, lors des processus d'appels d'offres, Énergir est en mesure de sécuriser les approvisionnements les plus compétitifs, comme le démontre l'écart entre le coût moyen des contrats signés dans l'AO 2021 et l'AO 2022 et les coûts soumissionnés (AO 2021 xxxxxxxxx vs 29,83 \$/GJ; AO 2022 27,79 \$/GJ vs 36,45 \$/GJ)³⁵. »

2. Caractéristiques des contrats de fourniture de GSR

Caractéristique de prix

❑ Marché favorable :

- « Puis ce qu'on note, c'est une très belle profondeur, d'ailleurs, du marché, donc dans les appels d'intérêt, dans les appels d'offre qu'on fait. On est agréablement surpris, beaucoup de producteurs, beaucoup de projets, beaucoup de volume et surtout des prix qui semblent vouloir se stabiliser. » (A-0033, p. 28)

❑ Analyse basée sur les plafonds volumétriques (volume maximum).

❑ Possibilité de valorisation des UC.

- Si le plafond volumétrique proposé par la FCEI est retenu, même le scénario de coût médian respecte la caractéristique de prix en 2030-2031.

3. Suivi de la rentabilité après 6 ans

- Énergir demande de mettre fin au suivi de la rentabilité du développement après 6 ans.
- La FCEI estime que cette demande est prématurée considérant que le marché est en plein changement.
 - Le passage à la biénergie fera diminuer les revenus des raccordements.
 - L'obligation de consommer du GSR fera chuter le niveau des ventes.
- **La FCEI recommande le maintien du suivi après 6 ans.**
- **Solution alternative : Énergir pourrait être dispensée de produire un suivi après 6 ans si la rentabilité est déjà atteinte après 3 ans.**

4. Tarif de réception

■ La FCEI s'oppose à la socialisation des coûts de raccordement.

- ❑ Le choix des projets les plus judicieux repose sur la vérité des coûts (investissement et entretien).
- ❑ Le secteur dispose déjà de mesures de soutien importantes (subventions gouvernementales et flexibilité sur le prix payé par Énergir).
- ❑ La proposition d'Énergir va à l'encontre du principe de causalité.
- ❑ Le coût des conduites de raccordement est déjà partagé avec les clients consommateurs qui s'y raccordent (B-0135, réponse 9.5).

■ La FCEI recommande que les coûts d'adaptation du réseau soient soumis à une condition d'efficacité technico-économique (B-0112, p. 38 de 79).

$$\frac{I}{V} = \frac{\text{Coût des investissements de renforcement}}{\text{Capacités de production de biométhane de la zone}}$$

Si $I/V \leq 4\,700 \text{ €/Nm}^3/\text{h}$:

Les ouvrages sont entièrement pris en charge par le tarif d'accès au réseau

Si $I/V > 4\,700 \text{ €/Nm}^3/\text{h}$:

Le plan d'investissement doit être réduit

OU Le surcoût peut être financé par des tiers-investisseurs (collectivité territoriales)

4. Tarif de réception

- La FCEI recommande que les modifications proposées ne soient applicables qu'aux futurs points de réception.
 - Dans le mode gré à gré, les coûts dictent le prix par le biais du modèle financier. Pas d'impact du marché.
 - Rendement « raisonnable » tient compte des risques.
 - Impacts financiers très importants.
 - ❖ Baisse des coûts annuels de 600 k\$ (Projet A)
 - B-0112, tableau 8 (p. 26)
 - ❖ Hausse des coûts annuels de + 50 k\$ (Projet 6)
 - B-0112, tableau 7 (p. 25)

5. Frais pour la facture papier

- La FCEI ne croit pas qu'il soit nécessaire d'imposer des frais pour la facturation papier.
 - La facturation électronique continue à gagner en popularité.
- Si la Régie accepte la facturation de frais, la FCEI demande qu'elle soit limitée à 1 \$.
 - Envoie un signal au client.
 - N'excède pas le coût réel.